

Présidence : Yann Terrade
Membres présents : Jean-Paul Chamoulaud, Loanna Brun, Abdelmounaim Elguechchat
Invités : Bruno RENON
Absent excusé : PHAULAC Philippe, CORBIAT Richard
Absent non excusé : Néant

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. Ce délai est ramené à 2 jours pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art.39.3 des RG du District). Le droit d'examen est fixé à 114 € pour la saison 2025-2026

SOMMAIRE

1° Introduction

- ✓ Accueil,
- ✓ Formalités,
- ✓ Civilités.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Liste des nouveaux arbitres
- ✓ Sanctions administratives
- ✓ Situation arbitre licence n°1162411063

3° Sujet(s) « Pour information »

- ✓ Rappel des événements à venir

INTRODUCTION

Accueil : Le Président remercie les participants de leur présence.

Formalités : Néant

Civilités : Néant

SUJETS « POUR DÉCISION »

1° - Liste des nouveaux arbitres

- SAID EL Fadel
- NYONG Sanda
- ABADIE Didier
- GEORGEON Laurent
- SELLEZ Nathan
- BACAR Mathys
- BOUAZZA Mohamed Salah
- CHERIF Eya
- BOUTOUTA Riad
- GACHET Louis
- KARECHE Cerine
- MERLET Tom
- SECHER GONZALEZ CRUZ Lorenzo
- NOUAUD Thomas
- TOURE Ibrahima
- THOMAS Mattéo
- RICHARD Fabien
- DUCOURET Jimmy
- PROUHET Ophélie
- VIGNERON Raphael
- DABON Corentin
- FODIL Muhammad
- AFFI Kaïs

De plus, la CDA prend connaissance du courriel adressé par Madame Adèle BORDRON, informant de son passage en tant qu'assistante spécifique Ligue.

En conséquence, la Commission décide que Madame Adèle BORDRON devra faire l'objet d'observations sur les compétitions de D1 et de R3, conformément aux modalités de suivi et d'évaluation des arbitres.

Décision 01 : Le bureau prend acte de la liste des nouveaux arbitres.

2° - Sanctions administratives

Situation n°1 :

L'arbitre licence n°1129345411 est considéré en échec pour la saison 2025-2026, au regard des conditions fixées par la circulaire annuelle en cours.

Situation n°2 :

L'arbitre licence n°1199240395 est considéré en échec pour la saison 2025-2026, au regard des conditions fixées par la circulaire annuelle en cours.

Situation n°3 :

L'arbitre licence n°2543542889 est considéré en échec pour la saison 2025-2026, au regard des conditions fixées par la circulaire annuelle en cours.

Le bureau de la commission départementale a réalisé un temps d'audition le 12 février pour respecter la procédure du contradictoire.

Décision : La CDA décide de la rétrogradation en catégorie inférieure.

Situation n°4 :

L'arbitre licence n° 1192416212 est considéré en échec du test physique (Absence non justifiée) pour la saison 2025-2026, au regard des conditions fixées par la circulaire annuelle en cours.

L'absence au match n°54135240 en date du 30/11/2025

L'arbitre licence n° 1192416212 est considérée absent non excusé.

L'arbitre licence n° 1192416212 a déjà fait l'objet d'une sanction administrative lors de la saison 2025-2026 dans le cadre de son absence au stage obligatoire.

Le bureau de la commission départementale a réalisé un temps d'audition le 12 février pour respecter la procédure du contradictoire.

L'arbitre licence n° 1192416212 a reconnu les faits lors de l'audition. Aucun élément justificatif n'a été fourni le jour de l'audition. Des excuses ont été présentées à l'intention des membres de la CDA.

Décision : La CDA décide de la suspension pour une durée de 3 mois à compter du lundi 23 mars.

Décision 02 : Le bureau valide toutes ces sanctions administratives

3° - Situation arbitre licence n°1162411063

Conformément à la décision du Comité de direction du 2 mars 2025, la CDA acte le rejet de la demande de l'arbitre N°1162411063 de son retour à l'arbitrage et de toute fonction en qualité de membre coopté au sein de la CDA.

Décision 03 : Le bureau valide cette décision

SUJETS « POUR INFORMATION »**1° Rappel des événements à venir**

La Commission rappelle les dates des différentes manifestations prévues, conformément au calendrier annuel de la CDA :

- 21 et 22 mars 2026 : Examen théorique des arbitres.
- 28 mars 2026 : Tournoi U13 Pitch à Jarnac – Finales départementales.
- 5 avril 2026 : Session de rattrapage du test théorique.
- 7 et 8 avril 2026 : Tournoi de la Fraternité (catégories U11 et U13) à la Plaine des Jeux.
- 14 mai 2026 : Finales des coupes départementales Jeunes et Féminines.
- 16 mai 2026 : Finales des coupes départementales Séniors et Féminines.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU 11/03/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Liste des nouveaux arbitres	Validé	Y. Terrade
2	Sanctions administratives	Validé	Y. Terrade
3	Situation arbitre licence n°1162411063	Validé	Y. Terrade

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'animateur,
Yann TERRADE



La secrétaire
Loanna BRUN

